



COMMUNE DE TOURRETTES

DÉPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-CINQ NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2024 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN Adjoint  
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – A. CARRU MARTEL - J.L. GIRAUD - S. LAINE - E. MENUT - C. MENARD – N. PIGAGLIO  
J. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA, R. MARTEL TRIGANCE)

### ACQUISITION DE TERRAINS – CHEMIN DES TURQUIÈRES RÉALISATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2013-11-04/002a et 2014-12-22/010 lançant le projet d'acquisition de terrains pour la réalisation d'une aire de retournement,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réactualiser les délibérations n°2013-11-04/002a et 2014-12-22/010 prises précédemment qui avaient acté de la volonté d'acquérir des terrains sis chemin des Turkières pour la réalisation d'une aire de retournement. Les propriétaires concernés étaient :

- M. et Mme BEL Daniel, section I n°565a, contenance 52 m<sup>2</sup>
- M. BERTRAND Claude, section I n° 566c, contenance 113 m<sup>2</sup>
- M. VELLA Serge, section I n° 783c, contenance 9 m<sup>2</sup>

Il convient de saisir le Cabinet Amayenc afin d'actualiser les documents nécessaires pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE CONTINUER** la procédure d'acquisition des terrains sus nommés pour la réalisation d'une aire de retournement au bout du chemin communal des Turkières pour un montant de 1 € chacun,
- **DE SAISIR** le cabinet Amayenc pour actualiser les documents nécessaires à l'acquisition des terrains
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte administratif au bureau d'études TPF Ingénierie
- **DE REGLER** les honoraires du cabinet Amayenc et de TPF Ingénierie.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts sur le BP 2024 et suivant.
- **DE DONNER** tous les pouvoirs à monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires dans le cadre de cet achat.
- **DE CHARGER** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

  
Sylvie ALLEG



Le Maire,

  
Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)